

## **FICHE AMENDAMENT**

**Proposition d'amendement à l'Article 16 bis**

**Déposé par Monsieur Eckstein-Kovács Péter**

**Qualité: membre suppléant**

---

### **Article 16 bis - Para 2 modifier comme suit:**

Le Président du Conseil européen préside et anime les travaux du Conseil européen et en assure la préparation et la continuité **sur la base d'un programme pluriannuelle, proposé par la Commission et adopté par le Conseil.** Il oeuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil Européen. Il présente au parlement européen un rapport à la suite de chacun de ses réunions.